



**DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**
SERVICE DE LA COMPETITIVITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME
SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION, DE LA COMPETITIVITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME
BUREAU DES POLITIQUES D'INNOVATION ET DE TECHNOLOGIE

Paris, le - 4 MARS 2014

Bât.4 Sieyès - 61, boulevard Vincent Auriol
Télédoc 132 - 75703 Paris Cedex 13

Réf : dossier n°ICD1/2014/02/ 7496

Affaire suivie par : Sylvie RAUD
sylvie.raud@finances.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Frédéric RAME

Monsieur,

Vous m'avez fait parvenir une demande pour être agréé en tant qu'entreprise exécutant des travaux de conception de prototypes ou d'installations pilotes pour le compte de sociétés. Je vous informe que votre demande a été accueillie favorablement et vous prie de trouver, ci-joint, la décision d'agrément qui reconnaît la capacité de votre entreprise à mener des travaux de ce type.

Je vous rappelle que cet agrément ne présume pas de l'éligibilité des opérations qui seront ensuite déclarées au crédit d'impôt innovation pendant la période de l'agrément.

Afin de permettre à votre donneur d'ordre de déclarer les montants des activités d'innovation éligibles au crédit d'impôt innovation, je vous recommande de les identifier dans vos factures.

Sauf opposition de votre part, qui peut être exercée à tout moment auprès de mon service, les coordonnées de votre entreprise figureront dans les listes des entreprises agréées au titre du crédit d'impôt innovation sur les sites du Ministère du redressement productif (MRP) et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Je vous saurais gré de me tenir informé de toute modification significative de votre activité qui impliquerait un réexamen de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation
Le chef du bureau des politiques d'innovation et de technologie

Guillaume Prunier

CONCEPTION MECA
20 rue de l'Héronnière
44000 NANTES

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTITIVITÉ,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES**

*SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME
SOUS-DIRECTION DE L'INNOVATION, DE LA COMPÉTITIVITÉ
ET DU DÉVELOPPEMENT DES PME
BUREAU DES POLITIQUES D'INNOVATION ET DE TECHNOLOGIE*

Paris, le

- 4 MARS 2014

Bât.4 Sieyès - 61, boulevard Vincent Auriol
Télédoc 132 - 75703 Paris Cedex 13

DECISION D'AGRÈMENT

Le Ministre du redressement productif,

Vu le k. du II de l'article 244 quater B du Code général des impôts,

Vu l'article 49 septies I quinquies de l'annexe III du Code général des impôts,

décide d'accorder un agrément à l'entreprise :

CONCEPTION MECA

(siren : 521496877)

Cet agrément est accordé au titre des années : 2013, 2014, 2015, 2016, 2017

Pour le ministre et par délégation
Le chef du bureau des politiques d'innovation et de technologie



Guillaume Prunier